ASSEMBLÉE NATIONALE

24 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N º 42545

présenté par M. Marleix

à l'amendement n° 37168 (Rect) de M. Dupont-Aignan

APRÈS L'ARTICLE PREMIER

Alinéa 1

Compléter cet alinéa par une phrase ainsi rédigée :

Le Conseil d'administration garantit la bonne application de cette règle d'or, produisant, par tous les moyens à sa disposition, les analyses nécessaires à la bonne appréciation de toutes les trajectoires budgétaires relatives au nouveau régime universel.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement apporte une précision quant à la garantie de la règle d'or proposée par le présent amendement, ainsi qu'aux modalités employées par le Conseil d'administration visant à son contrôle et sa bonne application.